

Compte-rendu du Conseil du DLST Lundi 13 novembre 2023

Ouverture de la séance du Conseil du DLST à 17 h

Collège A - Enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·se·s (9)

- **présent·e·s :** Sara CHECCOLI, Mickaël CHERRIER, Aurélien DENIAUD, Christophe FURGET, Guillaume HUARD, Olivier JACQUIN, Clément JOURDANA
- **procuration :** Fabienne AGASSE à Mickaël CHERRIER
- **absent·e·s :** Thierry ALONSO

Collège B - Personnels du DLST (3)

- **présent·e·s :** Raphaël DUMONT, JOUBERT-BOUSSON Julianne, Laurence MARTELLE

Collège C - Etudiants (5)

- **présent·e·s :** Lou GIRARD, Camil GUIOT, Jacques MARTINEZ-VALENTIN, Jules TESNIER

Membres extérieurs (4)

- **présent·e·s :** Pascal JAISSON, Manuel NEVES, Christine PELLISSIER
- **excusé·e·s :** Nathalie BIENVENU

Membre de droit (1)

- **présent :** Yves MARKOWICZ, directeur du DLST

Invités Permanents (17)

- **présent·e·s :** Fabrice BLANC, Jérôme DUPUY, Geneviève FRANTZ, Chantal GONDRAN, Thomas HINDRE, Erwan LANNEAU, Jérôme NOMADE (représentant Éric QUIRICO), Christelle PANELLA, Catherine PARENT-VIGOUROUX, Gérald ZEZZA
- **excusé·e·s :** Stefano DAL PONT, Armelle PHILIP
- **absent·e·s :** Marie-Cécile DARRACQ, Philippe MOREIRA, Annie PESENTI, Frédérique SIMONOT, Céline VINANTE

Invité·e·s : Muriel JACQUIER-SARLIN (cheffe de projet eBIO), Marc ODDON (VP Formation continue et Apprentissage, UGA)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du CR du conseil du 9 octobre 2023
2. Calendrier du 2nd semestre
3. Ajout au Règlement intérieur du DLST
4. Projet de licence eBIO
5. Intervention des élus étudiants
6. Effectifs à la rentrée 2023
7. Questions diverses

En préambule, Yves MARKOWICZ présente le nouveau membre du conseil, Jacques Martinez-Valentin (L2 STE), qui, lors des dernières élections, était le premier non élu de la liste étudiante « Plus de confort et d'écologie ». Il n'y avait pas de suivant sur cette liste, il n'y aura donc pas de suppléant désigné pour cet élu.

1. Approbation du CR du conseil du 9 octobre 2023

Le compte-rendu du conseil du 9 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

2. Calendrier du 2nd semestre

Le calendrier universitaire 2023/2024 du DLST a été approuvé au conseil lors de la séance du 17 avril 2023. Dans sa configuration actuelle, il permet de disposer de 13 à 14 semaines d'enseignements au 2nd semestre, sachant que le semestre est amputé de deux mercredis fériés successifs au mois de mai (avec un grand pont du 8 au 12 mai !). Dans ce calendrier, les examens terminaux ont été calés du 21 mai au 31 mai 2024 (pas d'examens le 20 pour cause de lundi de Pentecôte). Mais la scolarité a fait remonter que, contrairement aux années précédentes, un tel calendrier ne laissait que deux semaines entre fin de la session initiale et début de la 2^{nde} chance, un laps de temps trop court pour gérer tout ce qui concerne la correction des épreuves, le retour et la saisie des notes, et l'organisation des jurys et des consultations de copies.

Mai	18	Enseignement 13 TP BE0403/404/434 - Sorties STE201/405 - Stages STE403	29	30	1	1er mai	2	3	4
Mai	19	Enseignement 14	6	7	8	Capitulation	9	Ascension	10
Mai	20	Examens S2/S4 Stages STE403 ?	13	Examens S2/S4	14	Examens S2/S4	15	Examens S2/S4	16
Mai	21	Examens S2/S4	20	Pentecôte	21	Examens S2/S4	22	Examens S2/S4	23
Mai / Juin	22		27	28	29	30	31	1	2
Juin	23	Jurys L1/L2	3	4	5	6	7	8	9
Juin	24	Jurys L1/L2 / Intersession	10	11	12	13	14	15	16

Mai	18	Enseignement 13 TP BE0403/404/434 - Sorties STE201/405 - Stages STE403	29	30	1	1er mai	2	3	4
Mai	19	Enseignement 14	6	7	8	Capitulation	9	Ascension	10
Mai	20	Examens S2/S4 Stages STE403	13	Examens S2/S4	14	Examens S2/S4	15	Examens S2/S4	16
Mai	21	Examens S2/S4	20	Pentecôte	21	Examens S2/S4	22	Examens S2/S4	23
Mai / Juin	22		27	28	29	30	31	1	2
Juin	23	Jurys L1/L2	3	4	5	6	7	8	9
Juin	24	Jurys L1/L2 / Intersession	10	11	12	13	14	15	16

Christelle PANELLA, responsable de la scolarité, a proposé qu'on décale d'une semaine le début des examens, qui auraient lieu du 13 au 24 mai, ce qui permettrait de bénéficier de trois semaines entre session initiale et 2^{nde} chance, comme les années précédentes. Mais dans une telle configuration, retirer une semaine pour les enseignements reviendrait à n'avoir que 12 à 13 créneaux selon le jour de la semaine. Bien évidemment, il ne s'agirait pas de supprimer des

enseignements mais de les concentrer sur une période plus courte, ce qui pourrait poser des problèmes d'organisation pédagogique. Les responsables d'UE ont été questionnés sur le sujet, et,

si certains ont fait part d'inquiétudes quant à l'organisation du semestre (voire d'une opposition à la proposition), une très grande majorité a validé ce projet (ou n'a pas répondu alors qu'il avait été dit « qui ne dit mot consent »). Il a cependant été noté que, pour certains TP (en particulier en chimie), la disponibilité des salles pourrait s'avérer problématique. Le cas échéant, il faudra peut-être envisager de déplacer le samedi matin des enseignements qui auraient dû se dérouler l'un des jours fériés ou lors du pont de l'Ascension.

Autre problème découlant de cette proposition de changement de calendrier, les étudiants de L2 STE, en stage de terrain au cours de la semaine du 13 mai, devront enchaîner dès leur retour avec les épreuves du S4 (une alternative reviendrait à ce que l'équipe pédagogique accepte de décaler ce stage la semaine précédente, c.à.d. travailler la semaine du 8 mai et du pont de l'Ascension). A voir avec les enseignants, sachant que Jérôme Nomade (qui représente la mention ST en l'absence d'Éric Quirico) est favorable à une période de trois semaines entre les deux sessions d'examens, qui procurerait plus de temps pour les corrections de copies. Dans le cas contraire, le mois de mai étant très chargé pour les enseignants-chercheurs, le risque serait que les enseignants soient contraints de proposer des examens qui se corrigent rapidement, sous forme de QCM par exemple, ce qui ne serait pas à l'avantage des étudiants. Il ajoute qu'il faut que les équipes pédagogiques puissent harmoniser les notes entre les différents correcteurs, et que l'évaluation ne sera que meilleure si le correcteur peut prendre le temps.

Yves Markowicz précise qu'une autre solution alternative aurait été de reculer les jurys d'une semaine, ce qui aurait eu pour incidence de repousser la 2nde chance et tout ce qui s'en suit (notes, jurys, consultations de copies) pour finir l'année au-delà du 14 juillet. Or, les inscriptions administratives pour l'année suivante débutent dès le 8 juillet 2024, et il faut qu'à cette date les résultats soient publiés.

La proposition de nouveau calendrier est adoptée à l'unanimité moins un vote contre et une abstention.

3. Ajout au Règlement intérieur du DLST

Lors du conseil de juin, une nouvelle disposition a été discutée pour le Règlement intérieur (RI) du DLST quant à l'interdiction des téléphones portables en TD et TP sauf autorisation expresse des enseignants. En amphi, la règle serait la même, et il faudrait rappeler en début de cours que les téléphones doivent être rangés éteints ou silencieux dans les sacs. Si l'étudiant attend un appel important, il devrait en informer au préalable l'enseignant, et en cas d'appel reçu ou à passer, l'étudiant devrait sortir au préalable. En cas d'infraction à la règle, l'étudiant pourra être exclu de l'amphi. Yves Markowicz avait oublié de faire une proposition d'un texte destiné à être ajouté au RI lors du précédent conseil, il propose aujourd'hui de rattraper cette erreur.

Michael Cherrier ayant dit qu'il ne comprenait pas pour quelle raison il y avait une distinction dans la proposition initiale entre TD/TP et en amphi, et proposé que les règles pour les cours en amphi s'appliquent pour tous les autres types d'enseignements, le texte proposé au vote du conseil du DLST est modifié comme suit :

L'utilisation des téléphones portables est interdite en cours, TD et TP, sauf autorisation expresse des enseignants. Il sera rappelé que :

- *les téléphones doivent être rangés éteints ou silencieux dans les sacs ;*
- *si l'étudiant attend un appel important, il doit en informer au préalable l'enseignant ;*
- *en cas d'appel reçu ou à passer, s'il ne peut faire autrement, l'étudiant doit sortir au préalable ;*
- *en cas d'infraction à la règle, l'étudiant pourra être exclu de la salle.*

Yves Markowicz avait informé étudiants et enseignants de la (probable) future adoption de telles dispositions, et il signale que des enseignants se sont déjà manifestés pour indiquer qu'ils n'avaient

aucune intention d'interdire l'usage des téléphones, voire même qu'ils considèrent que qu'il s'agit d'un outil pédagogique dans le cadre du cours. La mention « sauf autorisation expresse des enseignants » prévue dès le début dans le texte leur permet tout à fait d'autoriser les téléphones portables. Mais dans le même temps, cette mesure viendra en aide aux enseignants qui ne veulent plus être dérangés par les téléphones des étudiants (et certains ont fait part de leur approbation quant à cette proposition).

Les élus étudiants ont pu échanger sur ce point avec d'autres étudiants. Il en ressort que toutes les personnes sondées sont contre l'interdiction des téléphones portables. Lou Girard estime que cette disposition est infantilisante et trop autoritaire, dans la mesure où consulter son téléphone n'est pas une action qui porte atteinte au bon déroulement des cours sauf comportement inapproprié. Olivier Jacquin exprime son désaccord avec l'opinion des élus étudiants. Pour lui, il s'agit avant tout d'une question de respect : il est très désagréable pour un enseignant de donner cours devant des étudiants accaparés par leur téléphone.

Sara Checcoli s'interroge pour savoir s'il ne faudrait pas étendre l'interdiction aux ordinateurs portables et aux livres qui ne sont pas liés aux cours ? Les ordinateurs, comme les téléphones, peuvent provoquer des nuisances sonores et être à l'origine de bavardages. Ils perturbent l'attention des étudiants, et il en est de même de l'utilisation d'ouvrages... surtout s'ils n'ont pas de lien avec le cours !

Raphaël Dumont se demande si, plutôt que de stigmatiser l'usage des appareils, il ne faudrait pas orienter la proposition de texte vers les règles de respect et de comportement en général. De son côté, Marc Oddon, Vice-président "Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle" (invité à l'occasion de l'examen du projet de licence eBIO) suggère de modifier la mention « il sera rappelé au début de la séance » car, dans les faits, il n'y aura pas de rappel des enseignants à chaque cours pour interdire l'usage des téléphones. Afin de se prémunir de risques de recours d'étudiants qui contesteraient l'interdiction en arguant qu'ils n'ont pas été informés en début de séance, la mention est donc rectifiée comme suit : « il sera rappelé ».

Mise au vote, la proposition d'ajout au Règlement intérieur du DLST est adoptée par 12 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

4. Projet de licence eBIO

Le projet de la licence eBIO a déjà été évoqué à 2 reprises au conseil du DLST : une première fois lors de la séance de décembre 2022, pour une simple présentation, puis lors de la séance du mois de juin 2023. Ce jour-là, ni Muriel Jacquier-Sarlin (porteuse du projet) ni Thomas Hindré (responsable de la mention *Sciences de la vie*), n'étaient présents, et c'est Yves Markowicz qui avait rappelé les grands axes du projet et mené des débats qui avaient abouti à un avis négatif du conseil, avec 2 voix pour, 4 contre et 10 absentions. Ces résultats ont été transmis à la Faculté des Sciences, dont le conseil doit décider (ou non) de l'ouverture de ce parcours. Cependant, il s'est avéré que l'avis du conseil du DLST était bloquant (avis conforme), alors que celui de l'UFR de Chimie et de Biologie avait, lui, voté pour. Le vote ayant été présenté comme étant consultatif auprès des membres du conseil du DLST, il a été demandé de soumettre de nouveau au vote le projet de licence eBIO en informant les membres de la finalité de la décision.

En préambule, MJS présente le projet pour répondre par la suite aux interrogations soulevées par le conseil du DLST. Le but du projet est de formaliser et améliorer une offre de formation en sciences de la vie à destination d'un nombre croissant d'étudiants en situation d'empêchement. A ce jour, on retrouve parmi ce public d'étudiants empêchés :

- les étudiants du dispositif Inter'Val, qui permet de répondre aux fortes contraintes rencontrées par les étudiants sportifs de niveau international qui pratiquent un sport d'hiver, et qui, moyennant une participation financière de 800 € (payée par leurs fédérations) au Service des Publics à Besoin Spécifiques (SPBS) de l'UGA, bénéficient d'aménagements avec des

enseignements à distance et des regroupements passés la saison internationale, en particulier pour les TP ;

- les autres sportifs de haut niveau (SHN) et les artistes de haut niveau (AHN), avec des statuts divers et variés, qui bénéficient d'aménagements, avec des cours qui peuvent être suivis en présentiel dans la mesure du possible (sinon, à distance), et des aménagements sur le calendrier et les horaires ;
- les étudiants en situation de handicap, qui peuvent bénéficier d'aménagements particuliers variés (secrétaires, matériels, tiers-temps, ...) et peuvent bénéficier de la mise en commun des ressources entre le SPBS et le Service Accueil Handicap ;
- les étudiants engagés, qui ont des contraintes personnelles fortes, par exemple les salariés qui bénéficient d'un étalement des études s'ils dépassent plus d'un certain nombre d'heures hebdomadaires de travail salarié.

Tous ces aménagements sont prévus par le Code de l'Éducation : la loi du 2 mars 2022 stipule que les établissements d'Enseignement Supérieur doivent accueillir des publics empêchés et mettre en place les aménagements requis pour que ces étudiants puissent mener leurs doubles projets. De plus, si le projet de licence eBIO aboutit, il pourra, par la suite, être proposé à un public encore plus large, par exemple les étudiants en formation continue ou d'un Campus Connecté.

Des aménagements qui permettent à des étudiants empêchés de bénéficier d'une formation adaptée sont déjà en place à l'UGA. En 2022/2023, le DLST a ainsi accueilli 67 étudiants empêchés, et ils sont 66 cette année, à savoir 28 Inter'Val, 32 autres SHN et 8 AHN. La mention Sciences de la vie est la plus concernée avec 16 étudiants en L1 Sciences du Vivant et 6 en L2 Biologie. Selon les statuts des étudiants et selon les UE, il y a une grande variabilité dans les aménagements. Les étudiants sont accompagnés dans leurs études avec des supports de cours et des vidéos, des ressources numériques particulièrement développées pendant la période impactée par la COVID, qui a permis de progresser dans les supports mis en place pour l'enseignement à distance. Les étudiants disposent de preneurs de notes en cas d'absences en cours, et ils ont droit à un soutien pédagogique à raison d'une dizaine d'heures par année, ainsi qu'à des justifications d'absences qui autorisent des neutralisations de notes si nécessaires. Des sessions spéciales d'examen sont organisées en fonction de la disponibilité des étudiants. Pour les étudiants Inter'Val, absents de Grenoble une grande partie de l'année, des cours à distance avec un enseignant sont organisés. Enfin, la grande majorité des étudiants empêchés bénéficient d'un étalement de leurs études.

Tous ces aménagements nécessitent une prise en charge complexe et chronophage pour les équipes pédagogiques et les gestionnaires de scolarité. Pour les étudiants, l'apprentissage est plus complexe, moins accessible en raison de la multitude d'outils, de supports. Ils ont besoin de suivre le plus de cours possible en présentiel, d'être accompagnés, sinon le risque d'abandon et ou d'étalement prolongé est accru.

La création d'une licence eBIO permettrait de bâtir une offre de formation de qualité en restructurant les aménagements actuels, en formalisant un parcours de formation dédié aux publics empêchés, en simplifiant la gestion administrative de ces étudiants qui seraient inscrits dans un parcours distinct, en limitant l'impact des publics empêchés sur les formations en présentiel et en réduisant la charge sur les équipes pédagogiques. À l'issue de cette formation, un diplôme homogénéisé serait délivré avec des attendus clairs et régis par des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences et des Règlements d'Examens spécifiques. La formation reposerait sur plusieurs volets :

- accessibilité, avec un cursus asynchrone sur une année avec de l'hybridation (tutorats en présentiel ou à distance) et une période de présentiel massée sur le 2ème semestre (travaux pratiques) ;
- modularité, à travers une organisation en blocs de compétences ;
- personnalisation, afin de permettre une progression au rythme de l'étudiant, coordonnée par un enseignant attiré ;

- flexibilité, en proposant un programme annuel adapté aux contraintes et cadré par un contrat pédagogique.

Dans la pratique, la licence eBIO se décomposera en 1/3 de cours numériques, 1/3 de travaux dirigés et 1/3 de travaux pratiques. La transmission des connaissances s'effectuera avec des ressources numériques en auto-apprentissage asynchrone et à distance. L'étudiant sera accompagné par un enseignant qui dictera le rythme d'apprentissage avec des séances de régulation (3 h de régulation / ECTS). Des autoévaluations et des tests de connaissance seront planifiés à intervalles réguliers. Des exercices d'application seront proposés, qui correspondent aux enseignements de TD, réalisés en partie en autonomie. Enfin, les travaux pratiques seront massés sur une période dédiée au printemps, en présentiel. Pour la mise en place de tous ces dispositifs, les enseignants seront accompagnés par un ingénieur pédagogique, recruté par Flexi TLV.

Afin de répondre aux questions concernant le coût de la mise en œuvre la licence eBIO et les financements du dispositif, Muriel Jacquier Sarlin donne l'exemple d'une UE à 6 ECTS de L1 avec 22,5 h de CM et 34,5 h de TD, et d'une UE de TP à 3 ECTS avec 9 h de TD et 21 h de TP. Grâce au soutien financier de FlexiTLV, la création d'un cours numérique d'une heure entraîne une décharge de 3 h équivalent TD pour l'enseignant, et l'adaptation des TD sur Moodle équivaut à 5 h équivalent TD. Les séances de régulation seraient auto-financées grâce aux frais d'inscription des étudiants dans la formation. Pour les étudiants qui auraient besoin de plus de soutien, le SPBS est prêt à prendre en charge le coût des heures supplémentaires nécessaires. Dans le cadre de l'UE TP à 3 ECTS, les enseignements de TD sont généralement disponibles via LabNBook, déjà en format numérique, et les 21h de TP en présentiel seront prises en charge grâce à l'auto-financement.

L'auto-financement évoqué serait basé sur des coûts d'inscriptions évalués à 25 à 30 € par ECTS. Une réflexion est menée en se basant sur la grille tarifaire appliquée en STAPS (10 € par ECTS pour les boursiers, 20 € pour les SHN et 35 € pour les Inter'Val). Pour la licence eBIO, le coût de 10 € par ECTS pour les boursiers serait conservé, et les tarifs pour les SHN et les Inter'Val seraient uniformisés, sachant que les SHN disposent de subventions de l'Agence Nationale du Sport, des centres de formation et des fédérations sportives. Le parcours serait financièrement viable dès lors qu'il accueillerait 5 à 6 étudiants pour les UE constituées de CM et TD, 6 à 7 pour les UE de TP. Le risque financier semble minime puisque, sans avoir encore fait la promotion du parcours, le vivier d'étudiants requis est déjà présent. A terme, la licence eBIO devrait devenir autonome en s'autofinçant, le projet FlexiTLV (et les financements qu'il apporte) étant limité dans le temps.

A ce jour, le projet de licence eBIO est porté par une équipe pédagogique constituée de :

- Cécile Lelong, maitresse de conférences particulièrement impliquée dans les UE professionnalisantes (DU, PEP, ...) et correspondante OFIP de l'UFR de Chimie-Biologie, pour le choix des UE parcours et la définition des blocs de compétences ;
- Martial Billon, maître de conférences, directeur adjoint UFR de Chimie et de Biologie (responsable de la pédagogie), pour la mise en place et l'accompagnement de la pédagogie inversée ainsi que le recrutement d'enseignants sensibles à cette pédagogie (en particulier côté chimie) ;
- Thomas Hindré, maître de conférences, responsable de la mention Science de la Vie, pour le choix des UE parcours, la définition des blocs de compétences et les modalités de recrutement (e-Candidat, Parcoursup) ;
- Loïc Médina, ingénieur pédagogique (DAPI, FlexiTLV) ;
- Florence Courtois, maitresse de conférences, chargée de mission Orientation et Réussite des Etudiants à l'UGA.

Marc Oddon, présent au conseil du DLST en tant que porteur du dispositif FlexiTLV (Flexibilité de la formation tout au long de la vie), évoque ce dispositif pour lequel l'UGA a obtenu un financement de 10 ans. L'UGA a été l'unique lauréat français lors de la vague 1 de l'appel *Nouveaux Cursus Universitaires* sur la thématique en lien avec la formation tout au long de la vie. Ce nouveau process en est à sa troisième année, avec pour objectifs, concernant la formation continue, de passer « du

sur mesure au prêt-à-porter ». Marc Oddon fait remarquer que, sur les 20 dernières années, le nombre de personnes accueillies à l'UGA dans le cadre de la formation continue est en chute libre par rapport aux besoins de la société. La faute en incombe aux moyens qui ont été mis sur l'accompagnement. Une réflexion a été menée pour que l'université ne soit pas un obstacle au retour à la formation. Lorsque l'équipe pédagogique de la licence eBIO est venue présenter son projet aux instances de FlexiTLV, l'engagement des porteurs du projet et la qualité de la formation proposée ont été très appréciés, et la licence eBIO a immédiatement été classée en tête de liste des projets à soutenir financièrement, car ce projet a été identifié comme un modèle répliquable.

Jérôme Dupuy demande quelle structure aura la responsabilité administrative de la licence eBIO. Muriel Jacquier-Sarlin répond que les deux premières années de licence se dérouleront au DLST et la 3^{ème} année sera pris en charge par l'UFR de Chimie et de Biologie. Considérant les étalements d'études des étudiants concernés, il faudra attendre au moins 5 ans avant que des étudiants n'atteignent le niveau L3 : pour l'instant, il n'a pas été décidé si la gestion administrative se ferait sur l'ensemble du cursus ou si elle sera scindée entre le DLST et l'UFR. Par ailleurs, dans sa configuration actuelle, il est prévu que la licence eBIO se limite à un seul groupe de TD. Marc Oddon ajoute que ce type de parcours implique de redéfinir le type de poste et les fonctions des personnels BIATSS y étant associés. Jérôme Dupuy estime que le personnel de scolarité du DLST ne pourra pas supporter une charge de travail supplémentaire, Marc Oddon tient à assurer l'engagement financier de Flexi TLV pour l'ouverture de la licence eBIO. Mais il reste effectivement à définir le contour du poste de gestionnaire qui s'occupera du parcours, ses missions, et la composante de rattachement. Marc Oddon prend l'engagement de financer la partie administrative qui sera nécessaire pour les caractéristiques spécifiques à l'accompagnement.

Michaël Cherrier demande si, avec l'ouverture de la licence eBIO, il n'y aura plus de SHN dans les formations de L1 SV et de L2 BIO. Il est répondu que non, des étudiants SHN pourront poursuivre les enseignements dans des licences classiques. La licence eBIO ne concernera que les publics empêchés qui ont besoin d'aménagement avec des cours à distance comme solution pour suivre des études. Muriel Jacquier-Sarlin cite l'exemple de deux étudiants SHN en judo et en athlétisme qui font toute leur scolarité en présentiel, et ont choisi un groupe de TD pour que leur emploi du temps n'empiète pas sur leurs entraînements.

Si la licence eBIO s'adaptera aux contraintes des étudiants empêchés, en contrepartie, le coût sera bien supérieur pour l'étudiant. Une inscription en licence coûte 170 € (pour 60 ECTS). Partant du principe que le public visé devrait majoritairement opter pour une année de licence en 2 ans (voire plus), le coût annuel de l'inscription serait d'au moins 600 € (30 ECTS à raison de 20 € par ECTS). Cependant, en ce qui concerne les SHN, ils devraient bénéficier d'aides et subventions de leurs fédérations et de l'Agence National du Sport. De plus, la licence eBIO permettra de limiter les déplacements pour venir suivre des enseignements en présentiel, donc des coûts de transport moindres. Sur l'année, la dépense sera donc lissée.

Olivier Jacquin pose la question de la mise en place d'un taux minimum de présentiel, sachant qu'habituellement, pour une UE à 3 ECTS, il y a 25 h de cours. Pour l'instant, les équipes pédagogiques ont estimé qu'il faudrait 3 heures de séances de régulation par ECTS, soit un peu plus d'un tiers de cours en présentiel.

Les étudiants candidats pour la licence eBIO formuleront leurs vœux sur Parcoursup. Dès que les résultats du baccalauréat seront connus, les étudiants admis pourront s'inscrire dans la formation, et commencer les enseignements dès le mois de juillet. Une journée sera organisée au DLST pour présenter ce cursus et son fonctionnement avec la présence de l'ingénieur pédagogique attaché à la formation. Les étudiants rencontreront également les enseignants de leurs UE pour découvrir les différentes méthodologies. L'objectif serait de lancer la formation dès juillet 2024, mais le timing pour faire valider la formation par les instances de l'UGA et l'inscrire sur Parcoursup risque d'être trop court, auquel cas ce sera pour 2025.

Si dans un premier temps, l'accès à la formation sera restreint aux seuls étudiants sportifs de haut niveau, en cas de plébiscite, la licence eBIO a pour objectif de s'ouvrir à tous les publics empêchés.

Marc Oddon souligne qu'actuellement, la structure de formation est trop rigide par rapport aux autres pays européens. Or, aujourd'hui, la demande tend vers des cursus flexibles qui permettent aux gens qui ont des contraintes de pouvoir choisir un rythme d'apprentissage différent. Evidemment, l'élargissement de la licence eBIO à ces nouveaux publics ne devra pas se faire aux dépiments des autres formations, et il faudra toujours s'assurer que les ressources humaines soient disponibles en nombre suffisant.

Mis au vote, le projet de création de la licence eBIO est adopté par 13 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

5. Intervention des élus étudiants

L'AG des étudiants, organisée lundi 13 novembre sur le temps de midi, n'a pas rassemblé suffisamment de monde. Du coup, les élus étudiants n'ont pas de remarques à partager avec le conseil.

Ils soulignent qu'avec l'activation de l'adresse mail étudiante, qui existait déjà mais dont l'usage s'était perdu, il leur sera dorénavant beaucoup plus aisé d'entrer en relation avec les étudiants du DLST.

6. Effectifs à la rentrée 2023

Inscriptions tardives

A la rentrée 2023, la date limite d'arrivée avait été fixée au vendredi 15 septembre (avec une tolérance jusqu'au lundi 18). Ces arrivées tardives concernent généralement des étudiants étrangers qui éprouvent des difficultés avec les ambassades et les consulats pour la délivrance du visa. Cette année, le DLST comptabilise 5 % d'inscriptions tardives – 6,9 % en L1 et 3,5 % en L2 –, des chiffres en baisse par rapport aux années précédentes. Quelques rares inscriptions ont fait l'objet d'un délai plus long (jusqu'à ces derniers jours), qui ont concerné des redoublants qui avaient trainé pour se réinscrire, ainsi qu'un étudiant haïtien admis en année propédeutique via Parcoursup – que le DLST s'était engagé à l'inscrire mais qui n'a passé son bac qu'en septembre, et a eu ensuite de grandes difficultés à obtenir son visa – et un étudiant de propédeutique issu de MIASHS. A noter également, cette année, une tentative d'inscription tardive au vu d'une autorisation qui s'est avérée être un faux grossier !

Effectifs totaux (DLST et DSDA)

Grenoble : 2769		Valence : 366	
	(2744) + 0,9 %		(331) + 10,6 %
• L1 :	1544 + 1,2 % (1526)	• L1 :	204 + 3,6 % (197)
• L2 :	1221 + 0,4 % (1216)	• L2 :	139 + 27,5 % (109)
• L3 :	4 + 100,0% (2)	• L3 :	23 - 8,0 % (25)

Les effectifs de la Licence Sciences et Technologies sont une nouvelle fois en hausse, à Grenoble et à Valence.

Au DSDA, l'augmentation est importante (+ 10,6 %) mais moins que ce que les projections établies au vu des candidatures pour une admission en L1 via Parcoursup pouvaient laisser penser. Il faut noter que la hausse apparente des effectifs en L1 correspond en réalité à une forte hausse en propédeutique mais à

une baisse en L1 (dont les effectifs restent en deçà de ceux des années 2018-2020, après quoi le site de Valence avait connu une forte baisse des effectifs).

Au DLST, Yves Markowicz a la plaisir d'annoncer qu'il va finir son mandat de directeur avec un nombre record d'inscrits : 2769 étudiants (effectifs relativement stables après l'explosion des années 2010) ! A ces effectifs de licence s'ajoutent, à Grenoble, 14 inscrits en DAEU B : 9 en formation diplômante, 3 en formation non-diplômante et 2 dans la formation hybride (nouveau de l'année).

L1 et propédeutique

Au DSDA, la propédeutique accueille cette année 28 étudiants (13 de plus que l'an passé). Les effectifs de la L1 CHB sont stables par rapport à 2022/2023 (90 étudiants) mais très inférieurs à ceux de l'année précédente, et ceux de la L1 IMA en légère hausse (63 étudiants) (avec un effectif qui retrouve son niveau d'il y a 5 ans). La L1 PCMM, elle, confrontée à la forte concurrence des CPGE et des IUT (et, peut-être, du DLST) enregistre une nouvelle baisse de ses effectifs (23 étudiants).

Au DLST, la propédeutique est stable, avec 92 étudiants. En L1, face à la hausse des effectifs en SV (382 inscrits, plus grand nombre d'étudiants depuis 6 ans), il est envisagé de créer un 12^{ème} groupe de TD au second semestre (et pour l'année prochaine, il est prévu de créer d'emblée 12 groupes). En L1 CeB, avec 208 étudiants, les effectifs 2023 sont parmi les plus importants de ces dernières années (l'idée est, dans le futur, de plafonner le nombre de groupes à 7). Pour la L1 IMA, après une forte hausse en 2022, les effectifs retombent un peu (329 inscrits), mais cela reste un parcours très demandé et très difficile à gérer, en particulier en raison d'un potentiel enseignant parfois limité. La L1 PCMM reste stable (220 inscrits), sachant que Parcoursup fournit beaucoup moins d'inscrits que la capacité d'accueil affichée (là aussi, concurrence des CPGE et IUT), le parcours étant par contre fortement abondé par les PEIP, qui représentent près de la moitié des inscrits. Pour la L1 SPI, il y a une volonté de limiter les effectifs – en baisse cette année – à 4 groupes de TD, en étant plus sélectifs sur les admissions hors Parcoursup (voie d'accès qui, comme pour PCMM et IMA, ne fait pas le plein). Et en L1 STE, si les effectifs sont en légère hausse cette année (46 étudiants), on reste confrontés à des problèmes d'attractivité dont il faudrait essayer de comprendre les raisons pour tenter d'y remédier.

Du côté des parcours sélectifs, alors que 3 des parcours internationaux de L1 – BCH, BIO et MIN – voient leurs effectifs stabilisés (avec toujours un groupe qui n'atteint pas le maximum possible en MIN International), les L1 PCM International (29 inscrits) et PR (21 inscrits) progressent et atteignent leurs meilleurs scores depuis leur création. Yves Markowicz rappelle qu'il a d'ailleurs été décidé d'augmenter la capacité d'accueil de la L1 PR sur Parcoursup, pour accueillir un groupe entier. La L1 P&M revient à un demi-groupe pour la 2^{ème} année consécutive, alors que les effectifs de la L1 S&D, après une embellie depuis quelques années, chutent fortement, avec seulement 6 candidatures sur Parcoursup et, finalement, 5 inscrits à la rentrée 2023.

L'analyse des listes d'inscrits montre que, tous parcours confondus, 51,9 % des étudiants de L1 sont des bacheliers de l'année (près de 6 % de plus que l'an passé !). Cette répartition varie beaucoup selon les parcours, et est liée pour partie aux taux de redoublants dans certains parcours, par exemple CeB et SPI (alors qu'à contrario, plusieurs parcours sélectifs sont très majoritairement composés de néo-bacheliers).

Si on s'intéresse à la provenance des étudiants, on voit que les parcours sélectifs sont constitués essentiellement d'étudiants issus de Parcoursup. Une exception, MIN International, un parcours qui connaît plus d'échecs et accueille plus d'étudiants étrangers via Campus France). Si les admissions via Parcoursup représentent près des deux tiers des inscrits, on note un moindre pourcentage d'étudiants issus de Parcoursup dans les parcours non sélectifs (de 38 à 78 %), qui s'explique en partie par une présence plus ou moins importante de redoublants : 20 % des effectifs de L1, de 15 à 35 % selon les parcours (avec un maximum pour la L1 SPI). La L1 SPI est aussi celle qui accueille le plus d'étudiants étrangers (plus de 20 %, alors que le taux moyen est de 10 %), suivie des L1 CeB et IMA (entre 13 et 15 %). Yves Markowicz rappelle que ces étudiants étrangers sont admis soit via PEF – Portail des Etudes en France –, soit avec une DAP – Demande d'Admission Préalable, une procédure qui concerne les ressortissants de pays qui n'ont pas d'espace Campus France, ainsi que, à l'UGA, des migrants ou demandeurs d'asile qui sont envoyés par le bureau Colibri de l'UGA.

Au sujet de ces derniers, alors que les étudiants passant par Campus France peuvent voir leur candidature rejetée pour niveau insuffisant, la politique du DLST est de prendre au niveau N-1 ceux qui n'ont pas de chances suffisantes de réussite au niveau demandé, ce qui explique que certains se retrouvent en propédeutique. Enfin, près de 5 % des inscrits ont des origines variées, dont des CPGE et, surtout, une quarantaine d'étudiants (sur 69) qui étaient l'an passé en propédeutique

L2

La forte hausse des effectifs de L2 au DSDA concerne les parcours CHB (65 étudiants, 8 de plus qu'à la rentrée précédente) et, surtout, INM et MIN (26 et 22 inscrits cette année, respectivement 12 et 11 étudiants de plus que l'an passé, sachant qu'il y a deux ans, MIN ne comptait plus que 4 étudiants). Par contre, les L2 PC et PMM restent stables avec de faibles effectifs (respectivement 8 et 18 inscrits), une situation qui reste préoccupante.

Au DLST, la plupart des parcours voient leurs effectifs globalement stabilisés. La L2 BIO est en légère baisse, avec 6 étudiants de moins (247 inscrits), alors que la L2 SVT baisse de 25 % pour revenir à un seul groupe de TD (résultat d'un effort pour la maîtrise de l'effectif pour l'année à venir). La L2 BIO International, comme son homologue BCH International, connaît une forte hausse de ses effectifs, avec pour chacune un groupe de TD à pleine jauge. Alors que la L2 CHI voit ses effectifs fortement augmenter, avec 73 inscrits (+ 16 étudiants), ce qui a entraîné l'ouverture d'un troisième groupe de TD, les effectifs de la L2 BCH (128 inscrits) diminuent en conséquence (effet de vases communicants). Les parcours issus de la L1 SPI sont en légère baisse (53 inscrits en L2 GC, 35 en GMP, stabilité en EEA). Les effectifs de L2 PC sont en baisse de 20 % (50 inscrits) sans qu'on observe de hausse compensatoire en L2 PM (103 inscrits), et les effectifs des deux parcours sélectifs – PCM International et PR – sont stables. Le problème d'attractivité des Sciences de la Terre se confirment en L2, avec seulement 25 inscrits cette année (- 11 par rapport à l'an passé, alors qu'il y a quelques années, avec deux parcours jusqu'en 2020/2021, on comptait des promotions de 40 à 50 étudiants). Les effectifs des parcours des mentions Informatique (INM, MIN et MIN International) et Mathématiques continuent d'augmenter (une hausse constante des effectifs depuis au moins 6 ans, et des effectifs qui s'élèvent respectivement, cette année, à 136, 110, 19 et 72 inscrits), avec par contrecoup de grandes difficultés pour trouver des enseignants en nombre suffisant. Enfin, l'effectif de la L2 S&D (6 inscrits) est stable alors que celui de la L2 P&M (14) est en légère hausse.

Tous parcours confondus, 44 % des étudiants L2 sont des bacheliers 2022, qui ont donc validé la L1 (ou toute autre formation post-bac) en un an (+ 1,1 % par rapport à l'an passé). Ce pourcentage varie fortement selon les parcours : de 17 à 24 % en GC, EEA, STE et MAT, plus de 50 % en MIN, PC et PM – les trois parcours qui accueillent des PEIP – et dans les parcours sélectifs.

77,8 % des bacheliers 2022 inscrits en L2 étaient en L1 l'an passé (essentiellement au DLST), alors que 16 % sont issus de la PASS, les autres ayant été admis via eCandidat ou autres dispositifs de réorientation. Parmi les bacheliers des années antérieures, 46,2 % sont issus de parcours de L1, plus de 8 % ont été admis via Campus France, près de 10 % par eCandidat et 3 % viennent de PASS, et près de 32 % sont des redoublants (216 redoublants, soit 18 % des effectifs de L2 si on prend en compte tous les inscrits en L2). Les parcours de L2 composés majoritairement d'étudiants à la scolarité linéaire (703 étudiants issus de L1, au total, soit près de 58 % des effectifs de L2) sont, sans surprise, les parcours internationaux ainsi que les trois parcours PM, PC et MIN. A l'opposé, on note que les étudiants issus de L1 ne représentent même pas 30 % des inscrits en L2 MAT. Les 147 arrivées « exogènes » (PEF et eCandidat) sont plus nombreuses en EEA, MAT et SVT (plus de 30 %, alors que la moyenne est de 12 % pour tous les parcours de L2), et les étudiants étrangers – arrivés en France en L1 ou L2 – sont particulièrement nombreux dans les parcours issus de L1 SPI (L2 EEA, GC et GMP) et en L2 MAT (sans ces étudiants, ces parcours risqueraient peut-être de disparaître ?). Enfin, 12,7 % des L2 sont des réorientés, en provenance d'autres L1, de CPGE, ... et, surtout, de PASS. Ces derniers, qui ont validé la PASS mais n'ont pas réussi l'un des concours MMOPK, et dont une bonne partie va vouloir tenter sa chance à ces concours, représentent en

particulier 33 % des effectifs de L2 BCH, 18 % de ceux de L2 BIO, 17 % des L2 CHI et 10 % des L2 SVT !

Option Santé et ex-PASS

Depuis la mise en place de la réforme des études de santé, Yves Markowicz recense et assure le suivi des étudiants inscrits en LAS, en particulier ceux qui s'inscrivent à l'Option Santé.

En L1, il y avait 109 étudiants du DLST admis en LAS à la rentrée, dans 5 des 6 parcours non sélectifs (seule la L1 STE a renoncé à proposer un sous-parcours LAS). Plusieurs d'entre eux se sont désistés car cela ne correspondait pas à leurs attentes, qui préfèrent recentrer leurs efforts sur la validation de la L1 pour éventuellement retenter leur chance à l'Option Santé en L2. Au final, ils ne sont donc que 81 à poursuivre dans l'Option Santé en L1 (un chiffre qui pourrait s'avérer plus bas s'il y a encore des désistements d'ici la fin du semestre). Parmi ces étudiants (6,5 % des effectifs de L1), 34 sont inscrits en L1 CeB et 40 en L1 SV, représentant respectivement 16,3 et 10,5 % des inscrits du parcours.

En L2, on recense 3 types d'étudiants de LAS : 54 étudiants inscrits à l'Option Santé cette année, 6 qui l'ont déjà validée les années précédentes, et les 102 ex-PASS (sur 108 inscrits au DLST) qui ont confirmé leur intérêt pour les concours MMOPK. Yves Markowicz estime que si 50 étudiants de L2 réussissent à intégrer une formation de santé, cela pourra être considéré comme une grande réussite, et lors de la rentrée, il a tenu à tenir un discours réaliste, et dire aux étudiants issus de PASS qu'ils seraient nombreux à ne pas accéder à une filière de santé. Si on regarde les chiffres par parcours (13 des 20 formations de L2 sont concernées !), on voit que près de 30 % des étudiants de L2 BIO veulent faire des études de santé, un pourcentage qui atteint près de 50 % en L2 BCH ! Ces profils étudiants sont également plus de 20 % en L2 CHI et 10 % en L2 SVT. En fonction des résultats du 1^{er} semestre, et en se reportant aux indicateurs des années précédentes, Yves Markowicz pourra établir des prévisions, qu'il communiquera aux étudiants pour leur information.

7. Questions diverses

- *Prochains conseils* : 11 décembre (si nécessaire) ; 15 janvier (si nécessaire) ; 12 février (compte financier 2023 ?) ; 11 mars (élection du directeur du DLST)

La séance est levée à 19h05